

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.443**

**Autorisation de
programmation et
crédits de paiement
: opération de
renouvellement
urbain et habitat
indigne**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**AUTORISATION DE PROGRAMMATION ET CREDITS DE PAIEMENT : OPERATION DE
RENOUVELLEMENT URBAIN ET HABITAT INDIGNE**

Par délibération n° 84 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a décidé de créer les 2 autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- les opérations de renouvellement urbain et l'habitat dans le cadre des ORU : AP n° 2007-06,
- lutte contre l'habitat indigne (OPAH - opération programmée d'amélioration de l'habitat – et PIG - programme d'intérêt général) : AP n° 2007-07.

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont décrites dans le tableau ci-dessous.

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme (uniquement dépenses à compter de 2007)	Crédits de paiement								
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ORU – HABITAT/ORU	11 047 000 €	1 167 000 €	2 570 000 €	3 880 000 €	1 867 000 €	1 090 000 €	473 000 €	--	--	--
HABITAT INDIGNE	736 700 €	125 600 €	50 000 €	75 000 €	80 000 €	85 000 €	90 000 €	90 500 €	90 600 €	50 000 €

Afin de prendre en compte les évolutions de ces deux projets, il convient d'ajuster le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme (uniquement dépenses à compter de 2007)	Crédits de paiement									
		Projet CA 2007	2007 engagé et reporté en 2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ORU – HABITAT/ ORU	11 047 000 €	277 955 €	675 489 €	592 000 €	2 772 000 €	2 951 000 €	2 378 000 €	1 400 556 €	--	--	--
HABITAT INDIGNE	736 700 €	49 892 €	58 101 €	50 000 €	76 000 €	80 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	110 000 €	67 707 €

Vu l'avis favorable de la réunion « toutes commissions confondues » du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER conformément au tableau ci-dessus les crédits de paiement pour les opérations suivantes :

- Les opérations de renouvellement urbain (ORU) et l'habitat dans le cadre des ORU (2007 – 06) pour un montant de 11 047 000 € TTC inchangé,
- La lutte contre l'habitat indigne (2007 – 07) pour un montant de 736 700 € TTC inchangé.

DE PREVOIR les crédits de paiement pour l'exercice 2008 au budget primitif 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2007